



Perches télescopiques STANLEY

La présente décision est établie en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988, modifié par le décret n° 96-441 du 22 mai 1996, relatif au contrôle des instruments de mesure, et du décret n° 75-906 du 16 septembre 1975, modifié par le décret n° 79-763 du 30 août 1979 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : mesures de longueur.

FABRICANT :

STANLEY TOOLS FRANCE S.A.S., rue Jouchoux, Z.I. Trépillot, B.P.1579, 25009 BESANÇON CEDEX.

OBJET :

La présente décision transfère, en la modifiant, à la société précitée le bénéfice de l'approbation de modèle accordée à la société SICFO STANLEY par la décision n° 92.00.211.002.1 du 30 mars 1992 (1) relative aux perches télescopiques STANLEY-MABO modèles Télescopique Standard, Télescopique S, Télescopique G, Télescopique P, Télescopique H.

CARACTÉRISTIQUES :

La chiffraison, centrée sur l'axe longitudinal du ruban, est exprimée en centimètres :

- tous les décimètres en chiffres rouges ou noirs;
- tous les autres centimètres en chiffres noirs.

Les autres caractéristiques de ces modèles sont identiques à celles des modèles approuvés par la décision précitée.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires fixées par la décision précitée sont remplacées par les inscriptions, situées sur la fenêtre de lecture :

- une marque commerciale;
- le numéro d'approbation 92.211.1 de la décision précitée;
- la marque d'identification C25;
- la classe de précision;
- la longueur nominale dans un rectangle.

VALIDITÉ :

La limite de validité de la présente décision est identique à celle de la décision précitée.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.-F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, mars 1992, page 343